L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 26 AOUT 1880. 53me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI 26 AOUT 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. 2nd Class Matter.

POUR PRESIDENT:
WINFIELD SCOTT HANCOCK,
DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE-PRESIDENT:
WILLIAM H. ENGLISH,
DE L'INDIANA.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par O. Valeton, aux Nos 93 et 95 rue des Magasins, manteaux et robes brodées en cachemire, mousseline, etc.

Par Albert Paul, au Barretts Ferry Exchange Coffee House, au coin des rues Villeré et Bouny, Alger, propriété de valeur formant le coin des rues Patterson et Seguin, Alger.

Question de sol en Angleterre.

Jusqu'ici, M. Gladstone n'a pas été heureux dans sa reprise du pouvoir ministériel en Angleterre, et il se voit assiégé par des difficultés de tout genre. Il a voulu tout d'abord, et non sans raison, porter remède aux maux dont souffre la classe fermière. Le bill qu'il avait présenté à ce sujet, et qui avait passé à la Chambre des Communes, non sans de longs et d'acrimonieux débats, a été rejeté à la Chambre des Lords qui n'a pas pu se décider à porter une atteinte même indirecte aux droits des propriétaires. Il est certain que la mesure proposée était extraordinaire. Elle nuisait à ces droits sans attaquer le mal dans ses racines, et elle n'aurait agi que comme un palliatif sans procurer autre chose qu'un secours actuel et éphémère.

L'obligation d'indemniser en quelque sorte un tenancier qu'on évince parce qu'il se trouve dans l'impossibilité de payer sa ferme, ne rendrait pas meilleure la situation de celui qui le remplacerait et n'améliorerait pas non plus celle du propriétaire. Nous ne voyons pas même que la situation en fût améliorée si le propriétaire allant prendre la place du fermier se mettait à cultiver lui-même des terres dont personne ne veut plus, dès le moment qu'il faut en payer la jouissance à prix d'argent, car le propriétaire ne pourrait cultiver tout seul. Si le propriétaire anglais demandait une rente élevée, une rente à laquelle les produits d'un sol cultivé convenablement ne pourraient faire face, le remède serait simple, et consisterait dans la diminution du prix de ferme. C'est ce qui se fait partout dans le monde pour les choses louées. Une jouissance de terres ou de maisons ne vaut qu'autant qu'elle donne. Si elle ne donne rien, elle ne vaut rien. On a pour la laisser la même liberté qu'on a eue pour la prendre, et force est les deux parts de se faire des concessions mutuelles ou de se séparer.

Mais il s'agit de choses plus graves en Angleterre; il s'agissait, du moins, d'après le bill de M. Gladstone, de rendre le propriétaire responsable de l'insuccès de son fermier et de lui enlever le droit de le renvoyer s'il ne remplissait pas les conditions de sa ferme, à moins de lui donner une somme d'argent l'indemnisant jusqu'à un certain point de son temps perdu ou de sa peine. Nous ne sommes point surpris que la chambre des lords n'ait pu tolérer un projet qui, devenu loi, aurait été comme la mise en pratique d'une mesure agraire dans l'intérêt non de ceux qui possèdent le sol, mais dans l'intérêt de ceux qui ne le possèdent pas. La position faite aux premiers eût été intenable. Si le bill eut passé, les fermiers alors n'eussent point été à plaindre, mais bien les propriétaires dont la responsabilité eut été double. L'impôt est déjà pour eux une lourde charge, et si cette charge est ajoutée à celle d'indemniser le fermier quand il ne réussit pas, vous en faites des misérables, tels qu'on en chercherait vainement de pareils dans le monde sous quelque régime que ce soit. Le bill était donc une des plus mauvaises inspirations de M. Gladstone et bien que ce bill eut obtenu l'assentiment de la chambre des communes, il n'était pas digne d'occuper une place dans aucune section du code anglais.

Le recours à de semblables moyens indique la profondeur du mal. Il n'est pas facile non plus de s'en rendre compte. En effet, voilà un pays qui a des terres fertiles, qui a des bras robustes, qui achète régulièrement chaque année des céréales étrangères, des bestiaux étrangers aussi, pour répondre à ses besoins de consommation, et qui ne fournit pas aux fermiers un prix assez élevé de leurs denrées pour qu'ils puissent payer une rente et vivre eux-mêmes avec leurs familles et les journaliers qui les assistent dans leurs travaux! C'est incroyable et l'on ne conçoit pas qu'il en soit ainsi.

On parle de la division du sol en Angleterre comme d'un remède forcé et qu'il faudra appliquer bientôt, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas. On dit que si les substitutions étaient effacées du code anglais et qu'il n'y restât plus que le droit de tester comme en France, cela suffirait pour redonner au pays les forces vitales qui lui font actuellement défaut. Nous croyons en effet que cette modification du chapitre des successions produirait un grand bien mais pas assez rapidement pour répondre aux nécessités de la situation. En France, une seule nuit suffit à l'abolition de tout un mauvais régime. La nuit du 4 août mit fin aux grands et aux petits fiefs, au vasselage foncier, aux corvées, à la dîme et à tous les droits seigneuriaux, restes de l'ancienne féodalité. Bientôt après vint la vente des biens des émigrés et des biens d'église. Les achats furent prompts parce que la multiplication du papier-monnaie donnait des facilités extraordinaires de payement. Mais cette division du sol aussi prompte, aussi complète, est impossible en Angleterre. Avec l'accaparement du sol, il y existe un autre mal qui n'a pas encore été signalé, et nous croyons que ce mal commence à atteindre la France elle-même, sans que, cependant, il puisse y prendre des proportions aussi étendues.

Est-ce que, par exemple, le développement des fabriques en Angleterre ne serait pas le plus grand mal de la situation? Les fermiers se plaignent de manquer de bras ou d'être obligés de les payer trop cher. Ces bras cependant ne sont pas inoccupés. Ils s'offrent là où on les paye le mieux, comme de juste, et si le fermier, vu le prix des denrées, n'est pas en état de faire concurrence à la fabrique, ses terres restent en friche sans donner de revenu. Ce n'est pas avec des terres en friche qu'un tenancier peut payer son fermage. C'est ce qui aurait lieu aussi en France, si le sol n'y était pas divisé et subdivisé à l'infini. Ceux qui le possèdent, étant forcés de travailler eux-mêmes, n'ont à payer que l'impôt, et l'on sait qu'en France l'impôt foncier n'inquiète personne, mais il y a une grande diminution de revenu pour ceux qui y possèdent encore de vastes domaines. Sous l'ancien régime, ils étaient les plus riches de l'Etat, aujourd'hui ils en sont les plus obérés, et pour beaucoup d'entre eux la plus grande ambition consiste à se faire quelques rentes en dehors de leurs possessions terriennes. La fabrique, en France comme en Angleterre, attire les travailleurs parce qu'elle leur offre de meilleurs salaires et les campagnes se dépeuplent au profit des villes.

Il en serait ainsi en Angleterre si le sol y était divisé, et il en serait encore ainsi tant que les campagnes ne pourraient, par des revenus améliorés, faire concurrence aux villes, bien que les ouvriers, pourtant, n'y soient pas toujours dans l'abondance, témoin les nombreuses grèves auxquelles ils se condamnent pour obtenir une augmentation de gages quelque infime qu'elle puisse être. Nous croyons que le mal qui mine l'Angleterre est là, et le remède le plus effectif serait sans aucun doute la division du sol, attendu qu'elle retiendrait dans les campagnes quantité de gens qui ne veulent plus y demeurer, et qu'elle en attirerait quantité d'autres que les grèves et l'état précaire des fabriques ont dégoûtés.

Le projet d'ordonnance pour le gaz municipal.

Ce projet, tel que nous le trouvons maintenant publié dans le journal officiel, est de beaucoup amélioré dans l'intérêt de la ville. Le maximum du prix pour la fourniture de ce gaz y est fixé à $2, avec une déduction de 10 0/0 pour les habitants et une déduction de 25 0/0 pour la ville, on pourrait même dire de 35 0/0, si nous voulons prendre à la lettre la rédaction de la section 6 comparée avec la rédaction de la section 3. Il est interdit aussi à la compagnie de faire fusion avec une autre compagnie de gaz. C'est la précaution que nous avions conseillée et sous ce rapport la garantie nous semble complète. Mais la phraséologie manque partout de clarté; elle contient des choses équivoques ou même contradictoires, qui demandent correction. En l'état, ce projet n'est pas acceptable. Il faut que la forme en soit modifiée.

Nous ne voyons pas non plus pourquoi l'escompte que la compagnie fait à la ville ne serait pas fait aux habitants et pourquoi l'éclairage ne serait pas gratuit pour tous les asiles et pour toutes les maisons de refuge. Il ne doit pas y avoir de faveur sur ce point, les maisons de refuge étant toutes aussi pauvres les unes que les autres.

On dirait encore que la compagnie ne sera pas obligée de fournir le gaz partout, mais seulement là où ses tuyaux passeront. Il faut que la compagnie s'oblige à le distribuer partout où il est distribué par la compagnie actuelle et, en outre, à étendre ses tuyaux partout où un certain nombre d'habitants le demandera.

Ce projet n'a pas passé et c'est heureux, car bien qu'il soit meilleur que le premier, il ne vaut pas encore beaucoup, et il est tout entier à refaire.

De retour.—Nous apprenons avec plaisir que M. Durieu est de nouveau parmi nous. Il attend incessamment une immense quantité de chaussures en tous genres. Un grand lot sera déballé samedi prochain, et la balance lundi.

Il n'y a pas de doute qu'il n'y ait de bonnes affaires pour tout le monde et que l'établissement de l'Etoile Rouge ne soit trop petit pour recevoir les nombreux acheteurs accourant de tous points pour profiter de la brillante occasion offerte journellement aux nombreux visiteurs de ce grand rendez-vous du bon marché, coin Canal et Baronne.

Pique-Nique.—Dimanche prochain, 29 du courant, il y aura à Donaldsonville de grandes manœuvres d'infanterie et de grands exercices militaires pour fêter le premier anniversaire de la Batterie Cofield C. du régiment d'artillerie d'Orléans. Les compagnies de la Nouvelle-Orléans y sont invitées, et l'on espère qu'elles répondront à l'appel. Le voyage est facile; il ne coûtera que deux piastres par le steamer "City of Augusta" qui partira samedi soir à 8 heures, de la rue du Canal, et qui reviendra dans la nuit du lendemain, c'est à dire dans la nuit de dimanche à lundi. Il n'y aura pas pour les visiteurs d'autres dépenses, attendu qu'ils seront reçus aux frais de la Batterie Cofield et des habitants de Donaldsonville, et l'on peut compter que le pique-nique sera splendide, attendu que les préparatifs en auront été faits par les dames dont la présence en augmentera l'éclat. Voilà une fameuse raison pour déterminer les invités à faire cette excursion.

Achetez votre charbon aux plus bas prix au marché, du Grand Lake Coal Co., coin des rues Gravier et Carondelet.

Quand vous aurez besoin de chaussures allez à l'Etoile Rouge.

La Crise Cotonnière.

Il y a un mois à peine, le suicide d'une des personnalités industrielles les plus sympathiques de notre région, retentissait comme un coup de foudre sur la place de Rouen.

C'était le résultat de quarante années d'un travail opiniâtre, d'une vie sans tache, d'une honnêteté sévère, d'un intelligence remarquable, d'une économie constante!

A peine étions-nous remis de cette émotion qu'un nouveau désastre du même genre venait nous surprendre.

Par un sentiment que chacun appréciera, nous taisons les noms suffisamment connus ici et dans les environs.

Ces morts laissant derrière eux femmes et enfants, étaient pourtant vigoureusement trempés pour la lutte; afin de la soutenir vaillamment, ils n'avaient reculé devant aucun sacrifice; familiarisés avec le progrès constant qu'amène le perfectionnement de l'outillage, rompus aux affaires, fabricants de produits recherchés, rien n'y a fait!.... La fortune péniblement acquise par une vie de labeurs incessants, a été engloutie en deux ou trois ans par les terribles conséquences des traités en cours.

Pour eux, le combat est terminé, mais d'autres restent; pour ceux-ci, le gouffre s'agrandit chaque jour et menace de dévorer les fortunes naguère les mieux assises.

Chacun le sent, chacun le sait; nul n'ose le dire. Nous nous faisons un devoir de le révéler à tous ceux qui ont toujours haussé les épaules chaque fois qu'on a osé leur faire entendre la vérité, et qui croient encore à la fameuse légende: *Filateurs et tisseurs, tous millionnaires!*

Loin de nous la pensée que ses actes de désespoir trouveront des imitateurs; mais ne prouvent-ils pas surabondamment la profondeur du mal qui nous ronge et la nécessité d'apporter immédiatement un remède à une situation qui, s'aggravant chaque jour, mène directement à la ruine et patrons et ouvriers?

Ceux-ci, en effet, sont trop intimement liés au sort de leurs patrons pour que de l'avenir des uns ne dépendent pas le pain des autres. Le travail est déjà réduit de cinquante pour cent dans les établissements qui marchent encore; sans les travaux des champs, qui ont permis à quelques-uns de gagner au moins leur existence, la misère courrait les rues.

Que feront les ouvriers cotonniers, si les petits établissements ferment, si les grands continuent à diminuer le travail, et peut-être aussi les salaires?

Il est indispensable que cette situation change, et vite; nous ne pouvons plus, hélas! compter que sur nous-mêmes; aussi voudrions-nous voir patrons et ouvriers recommencer les pétitions et les démarches, qui, l'année dernière, ont eu tant de retentissement.

Que devient le Comité industriel normand qui, pendant la discussion des tarifs, a déployé tant d'ardeur? croit-il avoir terminé son œuvre?

Que font les industriels? Que font les ouvriers?

Chacun se plaint, mais personne ne bouge. En vérité, c'est trop peu.

(*Petit Rouennais.*)

Annexion des Iles de la Société A LA FRANCE.

Le schooner *Casco*, arrivé le 12 août de Tahiti, à San Francisco, après une heureuse traversée de 32 jours, nous apporte une nouvelle qui ne pourra manquer d'être accueillie avec joie par tous nos compatriotes.

Tahiti vient de se donner à la France, sous le Protectorat de laquelle se trouvait cette colonie depuis bientôt quarante ans. Cet événement est la juste récompense des sacrifices sans nombre que s'était imposés notre généreuse patrie pour faire de ce beau pays une colonie florissante et prospère.

Cette conquête toute pacifique s'est accomplie d'une façon bien naturelle et amenée pour ainsi dire par la force des choses, grâce aux efforts intelligents d'une administration soucieuse des intérêts de la mère patrie.

Voici en quels termes le *Messager de Tahiti*, du 2 juillet, rend compte de cet important événement:

Mardi, 29 juin 1880, à midi, M. le commandant convoquait à son hôtel MM. les chefs de service et de corps, les notables de la ville, et leur faisait part de l'immense résultat obtenu.

En quelques mots rapides, il exposait brièvement les pourparlers, les négociations qu'il avait dû poursuivre.

Le roi, qu'une maladie assez longue venait d'éprouver, avait songé à l'avenir: il s'en était entretenu avec le commandant commissaire de la République; puis, encouragé par sa confiance qu'il avait en la France, par sa sympathie pour ce grand pays, certain qu'il était aujourd'hui des bonnes dispositions du gouvernement français à l'égard de son peuple, il avait pensé pouvoir remettre au chef de la colonie l'administration générale de ses Etats et tous ses droits et pouvoirs sur Tahiti et dépendances.

Après avoir pris leur avis et de concert avec eux, le roi, le matin même, avait signé avec tous ses chefs la réunion définitive à la France de tout ce qui s'était appelé jusqu'alors les Etats du Protectorat.

L'annexion de l'archipel des îles de la Société à la France se trouvait donc être un fait accompli.

En présence d'une pareille œuvre, des acclamations enthousiastes retentirent et le commandant commissaire de la République reçut, avec une émotion patriotique facile à concevoir, les félicitations chaleureuses de ceux qui l'entouraient.

Pendant qu'au gouvernement on est encore sous l'impression produite par l'annonce d'un tel événement, comme un éclair la nouvelle se répand par la ville et la met en rumeur. On s'aborde, la joie au cœur, avec des serrements de main significatifs plus éloquents que de longs commentaires. A tous les coins de rue, des groupes se forment, remuants, bruyants. Français, Tahitiens et étrangers échangent leurs impressions, qui toutes se résument en une seule: satisfaction générale, complète; enthousiasme réel et sincère. On entrevoit une ère nouvelle de bonheur et de prospérité pour tous.

L'après-midi se passe en préparatifs de toutes sortes: invitations, convocations, etc. C'est une fête nationale qu'on va célébrer, toute la population sera sur pied.

Bien avant l'heure fixée pour la cérémonie, les quais se couvrent d'une multitude empressée, curieuse, avide de voir. Les Tahitiens, pour qui tout est prétexte à divertissement, n'ont pas manqué d'accourir.

Mais il faut bien le dire, et cela à l'honneur de tous nos chers compatriotes, colons, négociants, fonctionnaires, employés grands et petits, ce sont eux encore les plus nombreux. Pas un n'a fait défaut. L'âme de la France est là, on le voit; on sent que dans toutes ces poitrines battent des cœurs dévoués au pays.

A trois heures, Mme Chessé au bras du roi, M. le commandant-commissaire de la République, les princes Ariipeu et Teriitapunui se rendent sur le quai où les attendaient M. l'ordonnateur, le procureur de la République, les chefs de service et de corps. Les cavaliers d'escorte marchent en avant. A l'arrivée du cortège, la *Marseillaise* retentit.

Un mât de pavillon a été dressé à la hâte au bord de la mer. Au pied du mât se tient un piquet d'honneur, composé de quelques hommes des divers corps de la garnison. Afaitaata, un Tahitien sorti de la foule, un artilleur, un matelot et un soldat d'infanterie de marine tiennent en main la drisse du pavillon. Un peu à droite, on voit une batterie de campagne qui saluera tout à l'heure l'emblème de la réunion à la France de Tahiti et des archipels qui en dépendent.

On se groupe autour du commandant qui, aussitôt, au milieu d'un religieux silence, lit d'une voix ferme et accentuée la proclamation aux habitants de Tahiti et dépendances. Cette proclamation est immédiatement traduite en tahitien par l'interprète Cadousteau.

Des vivats, des hourras enthousiastes accueillent les paroles de M. le commandant commissaire de la République; et alors, M. Poroi, porte-parole de S. M. Pomaré V, lit à son tour la proclamation du roi.

Des acclamations semblables à celles qui avaient déjà salué la proclamation répondent à celle de Sa Majesté.

Afaitaata prononce alors une petite allocution qui paraît faire une grande impression sur ceux qui l'entourent. Il couronne, du reste, la péroraison de son discours de vigoureux cris de "Vive la France! Vive Tahiti!" poussés avec une conviction qui aurait suffi à elle seule à lui conquérir toutes les sympathies.

Daniela l'orateur bien connu, lui succède. Il s'adresse au roi. C'est au nom du peuple tahitien qu'il va parler.

Il rappelle à Sa Majesté que son auguste mère, autrefois, n'eut pas de plus zélé défenseur que lui. Mais la lumière s'est faite sur certains agissements intéressés: il a compris dès ce moment que le bonheur et la tranquillité de Tahiti étaient invioblement attachés au drapeau de la France. Dès lors, il a laissé là rancune, animosité, ressentiment, pour ne plus voir dans les couleurs de la chevaleresque nation qu'un gage de paix et de sécurité. A-t-il besoin de dire que les Français les comptent depuis longtemps parmi leurs meilleurs amis? Il se garde bien de laisser passer l'occasion qui lui est offerte de leur témoigner encore une fois sa vive gratitude et il prie M. le commandant d'en agréer l'hommage.

"Vive la France! Vive Tahiti! Vive Pomaré!" s'écrie-t-il.

Mais tout n'est pas dit. Une surprise qu'à coup sûr on peut dire agréable, est réservée au peuple de Tahiti. M. Cadousteau s'avance et déclare, au nom du roi et du commandant, les prisons ouvertes et grâce pleine et entière accordée aux détenus tahitiens. Des hourras lui répondent qui prouvent combien cette mesure va droit au cœur des assistants.

Enfin, le moment solennel est arrivé. A un signal donné, les trois couleurs, hissées lentement au faîte du mât, flottent dans les airs, aux accents patriotiques de la Marseillaise jouée par la fanfare locale. Le clairon sonne aux champs et pour couronner tout cet appareil imposant, le canon vient mêler sa formidable voix au concert joyeux. La batterie de campagne, le mont Faiere et le Beaumanoir tonnent à qui mieux mieux et saluent de 21 coups de canon.

C'en est fait; Tahiti et la France n'auront plus désormais qu'une même tête, qu'un même cœur.

L'émotion est indescriptible.

Les navires en rade ont pavoisé; les maisons de commerce et les notables de la ville ont arboré le pavillon tricolore au signal donné par la salve. Certains même ont devancé ce signal, n'écoutant en cette occasion que la voix du patriotisme, plus forte que celle du canon.

La salve terminée, tout le monde se presse autour de Mme Chessé, du roi et du commandant. Chacun vient serrer la main à ceux qui viennent de présider à cette grande fête de famille; puis on regagne l'hôtel du gouvernement aux acclamations spontanées de la foule se pressant sur le passage du cortège.

Dire que l'attitude de la population indigène fut celle qu'on était en droit d'attendre d'elle serait superflu pour qui connaît les Tahitiens, leur amour pour la France et ses institutions. Français de cœur depuis longtemps, ils ont accueilli l'acte qui les fait Français de fait avec un enthousiasme naturel autant que légitime.

Ils savent que le nouveau drapeau qui flotte aujourd'hui partout à Tahiti et dépendances n'a pas d'autre signification que réunion à la France par donation librement consentie, et que cet emblème devient pour eux une garantie de concorde, de paix et de tranquillité assurés par des institutions nouvelles tenant grand compte des besoins, des mœurs et des coutumes du pays.

A l'avenir maintenant à leur montrer quels bienfaits ils ont à attendre de cette communauté d'idées avec nous; à l'avenir appartient le soin d'asseoir sur des bases inébranlables, chez cet excellent peuple de Tahiti, la confiance et l'amour qu'il a déjà pour notre belle patrie.

Il est encore arrivé par le steamship New Orleans une grande quantité de souliers en tous genres et à tous prix, tous consignés à l'**Etoile Rouge.**

Il y a avantage à faire maintenant ses achats de charbon pour l'hiver—Desforges, Montagnet & Cie.

A CHERBOURG.

Le banquet offert par le président Grévy dans les salons de l'Hôtel-de-Ville de Cherbourg a été très brillant; nous reviendrons sur le côté descriptif des fêtes de Cherbourg; nous ne voulons parler aujourd'hui que des importants discours qui y ont été prononcés. A ce banquet, un toast a été porté à la marine anglaise par l'amiral Jauréguiberry; voici le texte de la réponse faite par le sous-secrétaire de l'amirauté anglaise, M. Shaw-Lefèvre:

Le ministre de la marine vient de rappeler que les flottes française et anglaise combattirent longtemps; si autrefois un Anglais fût venu en France et eût vu ce que nous avons vu aujourd'hui, votre magnifique escadre, votre matériel perfectionné, vos équipages expérimentés, il se serait hâté de repasser la Manche et se serait dit: "John Bull, tire les écus pour préparer et armer les vaisseaux." Aujourd'hui, il n'en est plus de même: les Anglais apprendront comme une bonne nouvelle le développement que vos escadres ont pris.

Depuis soixante ans, nous n'avons pas fait la guerre, et, dans cette paix prolongée, je vois un gage de paix permanente. Je vois aussi une autre garantie de paix dans la similitude de la nature de nos gouvernements qui, quoique différents par la forme, reposent sur les mêmes principes libéraux et parlementaires, et qui symbolisent l'union de la France et de l'Angleterre pour le triomphe de la civilisation.

De chaleureux applaudissements ont couvert cette péroraison.

Deux discours de Gambetta.

C'était dans la soirée du 9; les présidents revenaient de la rade où ils avaient contemplé la fête vénitienne. En passant devant le café du *Grand Balcon* où les voyageurs de commerce offraient un punch à la presse républicaine, M. Gambetta a fait arrêter sa voiture et a pénétré dans le café, escorté de MM. Savary et La Vieille.

Le président des voyageurs de commerce, M. Dufour, a porté un toast à l'hôte illustre qui arrivait, et lui a rappelé que, sous le 16 mai, ils avaient combattu ensemble. M. Gambetta s'est levé et a dit:

Messieurs et chers collaborateurs, nous sommes ici entre républicains et pour moi il n'y a pas de nuances; je sais qu'il y en a pour d'autres, mais c'est une forme particulière d'esprit et il faut la respecter, car elle est l'expression de la liberté d'opinion.

Il y a cependant une chose qui nous a toujours trouvés unis, c'est celle que rappelait tout à l'heure M. Dufour. Oui! il avait raison de dire que ma présence parmi vous est la preuve de la solidarité qui doit exister entre toutes les forces de la démocratie et qui a centuplé nos efforts pendant le 16 mai.

Nous sommes ici en famille, pour nous réjouir avec vous en dehors de tout caractère officiel, pour célébrer cette fête splendide qui groupe tous les républicains autour d'un chef vénéré et incontesté, c'est pour cela que je vous remercie.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que je connais votre dévouement à la cause républicaine, d'autres se sont aussi prodigués pour la République et sur des théâtres plus brillants, mais nul n'a mis plus d'esprit de suite, d'abnégation dans la propagande que vous faites, au milieu de la bataille qu'on rappelait tout à l'heure: cette propagande a porté dans les coins les plus ignorés de la France.

Vous pouvez donc vous glorifier de la victoire; mais ne craignez rien, ce temps ne peut revenir; l'œuvre que vous avez fondée est désormais indestructible. Permettez-moi, en finissant, d'adresser des remerciements à la presse républicaine, car je n'en connais pas d'autres. Je puis dire avec un sentiment non d'orgueil, mais de satisfaction, que je suis peut-être celui sur lequel la liberté de la presse s'est le plus exercée, et je m'en félicite.

Homme de liberté et de discussion, j'appelle toutes les discussions et toutes les libertés; aussi, je soutiendrai la liberté de la presse de toutes mes forces et de mon vote au besoin.

Aujourd'hui, l'expérience est faite, la presse est impuissante pour le mal et toute puissante pour le bien.

Depuis dix ans, nous nous habituons peu à peu à la liberté, et puisque nous sommes en face de l'Océan, permettez-moi une comparaison: Quand le premier homme s'est aventuré sur les abîmes de la mer, son cœur s'est peut-être troublé; ses forces ont peut-être chancelé; mais, peu à peu, son courage s'est raffermi; il a maîtrisé toutes les résistances de la nature, et il est devenu le dominateur de l'Océan: il en sera ainsi de la liberté démocratique qui, à l'origine, ne peut s'exercer sans un grain de démagogie; mais, pour échapper aux sautes de vent et arriver au but, il suffit de tenir ferme le gouvernail et de barrer droit. [Applaudissements.]

A la suite de ce premier discours, M. Lavieille a porté à son tour un toast à M. Gambetta et celui-ci, électrisé par ce que le *Temps* appelle l'atmosphère surchauffée de la salle, a prononcé un discours d'une véritable et sérieuse éloquence.

Le voici:

Je suis touché des paroles qui viennent d'être prononcées, et surtout des adhésions qui se sont échappées de vos poitrines.

M. Lavieille mon ami, a bien voulu me dire que j'avais su conquérir votre admiration et votre affection; de ces deux termes, je retiens le second, je proteste contre le premier. Pour les hommes libres, l'admiration est un sentiment qu'ils repoussent, laissez-moi ne désirer et ne conserver que votre affection, car c'est ce dont j'ai besoin, non dans l'ère des combats, car ils sont finis, mais dans l'ère des difficultés que j'annonçais, il y a deux ans. Je n'ai jamais oublié qui je suis, d'où je sors, où je vais. Je sais que je suis sorti des rangs les plus obscurs de la démocratie des travailleurs et que je lui appartiens tout entier. (Tonnerre d'applaudissements.)

Pas plus aux heures sinistres que vous rappelez qu'à présent, je n'ai aspiré à la dictature, je n'entends être qu'un serviteur de la démocratie et la servir à mon rang, à ma place [applaudissements prolongés]; et puisqu'on a parlé de cette époque de douleurs, quand, il y a dix ans, je venais à Cherbourg, j'y venais accomplir un devoir sacré.

La fortune tourna contre nous et depuis dix ans il ne nous est pas échappé un mot de jactance ou de témérité. Il est des heures dans l'histoire des peuples où le droit subit des éclipses, mais dans ces heures sinistres, c'est aux peuples de se faire les maîtres d'eux-mêmes, sans tourner leurs regards exclusivement vers une personnalité; ils doivent accepter tous les concours dévoués, mais non des dominateurs. [Bravos et longs mouvements.] Ils doivent attendre dans le calme, dans la sagesse, dans la conciliation de toutes les bonnes volontés, libres de leurs mains et de leurs armes, au dedans comme au dehors.

Les grandes réparations peuvent sortir du droit; nous ou nos enfants nous pouvons les espérer, car l'avenir n'est interdit à personne. [Longues acclamations.]

Je veux, en deux mots, répondre à une critique qui a été formulée à cet égard; on a dit, quelquefois, que nous avons un culte passionné pour l'armée, cette armée qui groupe aujourd'hui toutes les forces nationales, qui est recrutée non plus maintenant parmi ceux dont c'était le métier d'être soldats, mais bien dans le plus pur sang du pays; on nous reproche de consacrer trop de temps à l'examen de la progression de l'art de la guerre, qui met la patrie à l'abri du danger; ce n'est pas un esprit belliqueux qui anime et dicte ce culte, c'est la nécessité, quand on a vu la France tomber si bas, de la relever, afin qu'elle reprenne sa place dans le monde. [Applaudissements.]

Si nos cœurs battent, c'est pour ce but et non pour la recherche d'un idéal sanglant, c'est pour que ce qui reste de la France nous reste entier; c'est pour que nous puissions compter sur l'avenir et savoir s'il y a dans les choses d'ici-bas une justice imminente qui vient à son jour et à son heure. [Longs applaudissements.]

C'est ainsi, messieurs, qu'on mérite de se relever, qu'on gagne les véritables palmes de l'histoire; c'est à elle qu'il appartient de porter un jugement définitif sur les hommes et sur les choses; en attendant, nous sommes des vivants et on ne nous doit qu'une égale part de soleil et d'ombre, le reste nous vient par surcroît. (Long applaudissements.)

Messieurs, je vous remercie, je vous prie de dire à vos concitoyens dans quel esprit nous nous rétrouvons. (Long mouvement parmi les auditeurs; applaudissements et bravos.)

Cette harangue, réellement élevée, a eu un grand retentissement; elle fait justice des ineptes projets de dictature que l'on prêtait à M. Gambetta.

Nouvelles Télégraphiques.

Départ du "Canada."

Le Havre, 21 août—Le steamer de la Compagnie transatlantique *Canada*, capitaine Frangeul, est parti aujourd'hui pour New-York à 10 heures du matin.

Le "Saint-Laurent" dans la Manche.

Le Havre, 21 août—Le steamer de la Compagnie transatlantique *Saint-Laurent*, capitaine Delaplane, parti de New-York le 10 août, a été signalé au large du Lizard ce soir à 7 h. 20 m.

ALLEMAGNE.

L'opposition à M. de Bismark.

Londres, 21 août.—Une dépêche adressée de Berlin au *Daily Telegraph* dit: —"La scission du parti national-libéral est un fait accompli. M. de Benningsen reste à la tête de la fraction protectioniste qui doit soutenir le prince de Bismark et qui ne compte plus à la Chambre que 55 membres sur 120 qui soutenaient auparavant le chancelier."

Russie, Chine et Japon.

Londres, 21 août—On télégraphie de Berlin au Post que le czar recevra dimanche les ambassadeurs de Chine et du Japon à Ropsho, près de Krasnoe-Selo, où il assiste aux manœuvres de l'armée. Cette entrevue rouvrira virtuellement les négociations de Kuldja.

Roi et reine en voyage.

Copenhague, 21 août—Le roi et la reine de Grèce partiront dimanche pour la Russie.

Les grandes ventes de l'**Etoile Rouge** continuent avec un succès toujours croissant. Les acheteurs de la ville et de la campagne trouveront un bénéfice réel en se rendant, pour faire leurs bills de chaussures à l'**Etoile Rouge.**

TRIBOULET.

Par une fâcheuse coïncidence, c'est au moment où M. le président de la Chambre se déclare à Cherbourg partisan de la liberté illimitée de la presse qu'un journaliste—étranger il est vrai—est, par ordre du ministère de l'intérieur, expulsé et accompagné par des agents de notre police républicaine jusqu'à la frontière belge. Là, sous un gouvernement monarchique, mais libéral, M. Saint-Patrice pourra sans doute publier tout ce qu'il voudra.

Vérité triste à constater. Disons d'ailleurs que ce que nous regrettons dans cela, c'est uniquement la violation d'un principe de liberté par un acte qui constitue en même temps une maladresse politique. Pour le directeur du "Triboulet", sa personne étrangère nous est aussi peu sympathique que son journal, sorte de "Père Duchesne" légitimiste, violent et sans esprit. M. Saint-Patrice, autrement dit M. Harden est un Irlandais qui a cru devoir profiter de l'hospitalité de la France pour insulter, calomnier chaque jour le gouvernement que la France s'est donné. Cet étranger n'a donc, pour son inqualifiable conduite, que ce qu'il mérite.

Ou plutôt, non, il n'a pas ce qu'il mérite; car la mesure qui a l'air de le frapper est, par les conséquences, tout bénéfice pour lui.

D'abord ce journal, le "Triboulet," ne doit de vivre qu'aux nombreuses poursuites et aux amendes qui lui ont été infligées depuis un an. Cela lui a valu une publicité fort peu coûteuse, dont se sont chargés les confrères, amis et ennemis, par leurs comptes-rendus des tribunaux, publicité plus éclatante et qui revient cent fois moins cher, tout calcul fait, que celle à laquelle ont recours la plupart des journaux à leurs débuts.

Qu'est-ce donc que trois ou quatre mille francs d'amende pour se faire connaître? Le moindre affichage ne vaudrait pas ce genre d'annonces et coûterait plus.

Le directeur du "Triboulet" qui est sans doute un homme avisé, sait très bien que son martyre personnel, son exil, si exil il y a pour un étranger obligé de quitter la France, lui vaudra un redoublement de popularité auprès du public de réactionnaires exaltés auquel son journal continuera à donner la satisfaction de ses insultes contre la République et les républicains.

Et il n'y a pas moyen d'empêcher cela, puisque le succès d'un journal de ce genre est en raison directe des vexations qu'on lui fait subir; ou, s'il en meurt, c'est pour avoir le plaisir de ressusciter peu de temps après.

Ainsi le dernier mot, dans ces sortes d'affaires, n'appartient jamais au gouvernement. C'est lui toujours la victime de ses emportements, de ses indignations les plus légitimes et même de sa justice. L'étranger que l'on force à quitter le territoire français rit de la France et de son gouvernement; et il se venge des mesures qui l'atteignent par l'importance qu'elles donnent à son amour-propre, corrigeant ainsi l'ingratitude de la nature qui ne lui permet pas d'aspirer à une autre renommée, celle qui consacre le talent.

Voilà comment violer un principe, même avec les meilleures raisons du monde, est toujours une sottise.

[*Courrier du Soir.*]

Accourez à l'**Etoile Rouge** vous y dépenserez moins qu'ailleurs, tout en achetant des articles de première qualité.

Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel fournis aux bâteaux à vapeur, fabriques, presses à coton, familles et planteurs, en gros ou au détail, à très bas prix. Desforges, Montagnet & Cie.

La *Vérité* continue à exposer son système politique, peu nouveau, ce semble. La révision de la constitution figure en tête du programme. Appel au peuple, chambre unique, etc. Quant à la responsabilité ministérielle, voici le cas que ce journal en fait:

Le dogme de la responsabilité ministérielle est comme tous les dogmes, il a fait son temps. Les ministres seront assez responsables le jour où, n'étant plus ni sénateurs ni députés, le jour où n'ayant plus entrée dans les Chambres, ils n'auront qu'à appliquer les lois, et où ils ne seront pas seulement responsables de toute faute commise dans cette fâcheuse mission devant les Chambres, mais où ils pourront être poursuivis devant les tribunaux ordinaires par chaque citoyen.

En somme: assemblée unique, président élu par le suffrage universel, ministres irresponsables, etc.

Mais, ô *Vérité*, c'est tout bonnement le régime qui nous a valu le coup d'état de 1851, que vous nous présentez-là. Grand merci!

—Bien que la *Justice* suive d'assez près les théories de M. Portalis, le bloc enfariné qui a nom: la *Vérité*, ne lui dit rien qui vaille.

Il continue vis-à-vis du directeur de ce journal ce qu'on appelle vulgairement une scie.

Demande-t-il le gouvernement direct? Qu'il le dise clairement. On saura alors quelle attention méritent les polémiques de la *Vérité*. Se résigne-t-il au régime représentatif? Toute sa discussion tombe. Mais il ne fait franchement ni l'un ni l'autre. Il baguenaude autour de la question: c'est plus commode, mais moins sérieux.

Enfin M. Portalis ne veut pas dire pourquoi ses rédacteurs républicains l'ont quitté: non pas seulement M. Charles Quentin, comme le rédacteur en chef de la *Vérité* essaye de le faire croire à ses lecteurs, mais MM. H. Maret, Cantagrel, Guillemot, etc.

Voyons, monsieur Portalis, un bon mouvement. Dévoilez-nous ce grand secret.

Si vous voulez un ameublement de chambre à coucher, élégant et fin, en bois de rose ou d'acajou, ou une table commune de cuisine; si vous voulez un plant, vous trouverez tout cela également à bas prix à l'enseigne du Golden Eagle, au coin des rues Remparts et Perdido

Pouvoir des morts.—Peu de gens souffrent autant de l'épuisement nerveux que les éditeurs de journaux. Le soin et le souci de publier un bon journal éprouvent rudement la santé et les lecteurs ignorent combien de force vitale un seul item coûte à celui qui l'écrit. Les éditeurs sont forcés souvent d'avoir recours à la réclame pour stimuler leurs facultés épuisées, mais à présent ils se servent du "safe nervine" de Warner qui supplée à tout. Cette précieuse préparation agit comme calmant, rendant le repos aux nerfs et procurant le sommeil avec tout le rafraîchissement qui en est la conséquence.

REVUE COMMERCIALE —ET— FINANCIÈRE ANNUELLE.

Nous publierons dans notre numéro du MERCREDI, 1er septembre, la revue des marchés de la Nouvelle-Orléans pendant l'année commerciale 1879-80 qui doit clore le 31 août. Nous nous efforcerons de présenter à nos lecteurs une revue aussi complète que possible. A ce numéro, il y aura un supplément qui nous mettra à même de publier divers articles politiques, commerciaux, financiers et autres d'un intérêt attachant au point de vue de l'actualité. La parfaite salubrité de la ville nous donne lieu d'espérer que la saison des affaires ne sera pas tardive comme elle l'a été souvent dans le passé; et c'est pour les négociants dont la publicité des journaux est nécessaire à l'extension des affaires, une précieuse occasion de mettre à profit les avantages qu'offre ce numéro du 1er septembre, plus répandu en ville, dans les campagnes et dans les Etats voisins, qu'aucun autre numéro de l'année.

Nous prions ceux de nos souscripteurs et amis qui ont des annonces à faire insérer dans ce numéro ou qui en désirent un certain nombre d'exemplaires de nous faire part de leurs désirs le plus tôt qu'il leur sera possible afin que nous soyons en mesure de les satisfaire.

Le numéro du 1er septembre aura un tirage extraordinaire et par conséquent les annonces qu'il contiendra auront une grande publicité.

Décédée, hier, à midi et demi, ISABELLE PEREZ, épouse de Eugène P. Pauvert, âgée de 49 ans. Les parents, amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures et demie P. M. Le convoi mortuaire partira de la demeure de son oncle, M. Santana, No 354 rue Dumaine près Johnson.

De la part de son époux.

Décédée, hier soir, à huit heures et demie, MARIE AMENAIDE, fille de feu POLYCARPE FORTIER et de CÉLESTINE LOUISE LABRANCHE. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu de l'église St-Etienne, Avenue Napoléon, cette après-midi, à 4 heures.

Cimetière St Louis, rue Bassin.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier matin, à 9 heures, à l'âge de 45 ans le sociétaire THOMAS CLAUSSMAN, né à Southeim, Département du Bas-Rhin.

MM. les Sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois d'AOUT, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu CE MATIN, à 10 heures. Le convoi partira de l'Asile où le corps est exposé.

Par ordre du vice Président par intérim,
J. LEBLANC.
L. Simon Secrétaire.

Bureau de la Compagnie de Glace de la Louisiane, Nos 27 et 29 South Front Street—Nouvelle-Orléans le 26 août 1880—A la réunion mensuelle des Directeurs de cette Compagnie un dividende de 2 0/0 à prendre sur les profits du trimestre expiré le 31 juillet dernier, a été déclaré payable aux actionnaires sur demande.
W. A. BILLAUD, Secrétaire.
26 août—3f

GRAND CONCERT
Donné au profit de
L'EGLISE DE STE CLAIRE,
Par des Amateurs,
Sous les auspices des Dames de la NOUVELLE-ORLEANS ET DE LA BAIE ST LOUIS,
A la Maison de Cour,
SAMEDI, 28 Août, à 7 heures du soir.
Prix du billet d'entrée; 50 cents.
25 août—4f PP

Bureau de la Compagnie du Crescent City Live Stock Landing and Slaughter-House Co.—28 rue Carondelet—Nouvelle-Orléans 24 août 1880—A partir du **premier septembre 1880**, le tarif pour la tuerie des bestiaux, aux Abattoirs de cette compagnie, sera comme suit:

Boeufs	Une piastre
Veaux	Cinquante cents
Veaux de lait (au dessous de 3 mois)	Trente cents
Cochons (pesant 75 lbs ou au dessus)	Cinquante cents
Cochons (pesant moins de 75 lbs)	Trente cents
Moutons	Vingt Cents

Par ordre du Président,
J. N. AUGUSTIN, secrétaire.
25 août—au 1er sept

FÉBRIFUGE INDIEN
Du Dr CHARLES DELÉRY.
REMÈDE préventif et curatif sûr, dans toutes les Fièvres paludéennes. Dans les cas les plus graves de Fièvres Rémittentes, Intermittentes accompagnées de frissons. Il agit comme un charme, surtout dans le cas où le sulfate de quinine a été montré inefficace.
Ce Bitter agit en outre comme tonique et apéritif puissant.
Dépôt général en ville, MM. PAUL GELPI & BRO, 37 rue Décatur, et se trouve en vente dans les principales pharmacies, FINLAY & CO, 35 rue Magasin, L. L. LYONS, 44 rue du Camp, A. CARROUCHE, 89 rue de Chartres, F. FREDERICKSON, 139 rue du Canal.
E. DELÉRY, Propriétaire,
15 août—1m Baie St Louis, Miss.

LA
CONFIANCE,
de PARIS, France.
Compagnie d'Assurance contre l'Incendie.
Total de l'actif de la Compagnie au 31 décembre 1879.
Fcs. 39,478,311 10 — $7,895,002 22
—Branches aux Etats-Unis—
Actif aux Etats-Unis avec les accumulations depuis le 1er Janvier 1880.
En Bonds 4 010 plus de - - - $600,000 00
Pertes réglées à la Nouvelle-Orléans.
CONDITIONS LIBÉRALES.
Nous émettons des Polices sur propriétés à des conditions extrêmement avantageuses.
Polices pour 3 ou 5 ans, pour la prime de 2 ou 3 ans.
DÉPARTEMENT DU SUD.
COLOMB, RAIMONDY & CO.,
Agents-généraux,
120 rue Commune,
(Bâtisse de la Banque Nationale de la Louisiane.)
10 août—15f

La société qui a existé jusqu'ici entre les soussignés, sous la raison de J. B. SOLARI & SONS, est dissoute, aujourd'hui, d'un consentement mutuel, M. John B. Solari ayant vendu son intérêt à ses deux associés et s'étant retiré de la maison.
J. B. SOLARI,
ANGELO M. SOLARI,
JOSEPH SOLARI.

Les soussignés ont, ce jour, formé une société sous la raison de A. M. et J. SOLARI, et continueront, à l'ancien local, à l'encoignure des rues Royale et Douane, le commerce de comestibles de l'ancienne maison, dont ils assument tout le passif.
ANGELO M. SOLARI,
JOSEPH SOLARI.

En me retirant des affaires, je remercie le public du patronage libéral dont il a constamment honoré l'ancienne maison de J. B. SOLARI & SONS, et j'espère qu'il le continuera à mes fils et successeurs, MM. A. M. et J. Solari.
18 août—1m PP J. B. SOLARI.

Institut Militaire du Mississippi
Pass Christian, Miss.
LA prochaine session commencera le 4 octobre 1880. Pour le catalogue procurant divers avantages,
S'adresser à E. H. MURFEE, Surintendant.
31juil—1m DMarJ—1f

Académie de l'Immaculée Conception
Sous la direction des Sœurs Marianites de Sainte-Croix,
OPELOUSAS SAINT-LANDRY L'NE.
CETTE Institution, dont les classes recommencent le **1er Lundi de Septembre**, offre tout ce qui peut engager les parents à y envoyer leurs enfants, situation magnifique et d'une salubrité parfaite, cours d'études aussi complet que possible, et prix extrêmement bas.
CONDITIONS:

Pension et enseignement, par mois	$12 00
Externes, $2, $3, $4 par mois, selon l'âge et la classe des élèves.	
Leçons de piano, par mois	$6
Usage du piano, par mois	1
Leçons privées de musique vocale, par mois	3
Leçons de chant et d'ouvrages d'agrément, gratuites.	

Pour plus ample information, s'adresser aux Opelousas à la Mère MARIE DE ST SEBASTIEN, Supérieure, à la Nouvelle-Orléans, au Très Rév. G. RAYMOND, V. G., à l'Archevêché, ou à la Mère PROVINCIALE, Académie des Saints-Anges, encoignure Remparts et Congrès.
19 août—au 31—J. D. M. 2 fC

JEFFERSON ACADEMY,
No 95 rue Conti, entre les rues Bourbon et Dauphine.
LES cours de 1880 81 de cette institution commenceront le MERCREDI 1er septembre. Enseignement des langues française et anglaise et de leurs branches usuelles à des prix modérés. Pour prospectus, etc., s'adresser à l'Académie ou à
WILLIAM HENRY, Principal.
25 août—1m

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE.
(Anciennement Institut D'Aquin.)
128 ... Esplanade ... 128
L'OUVERTURE de la 11me session annuelle de cet Institut est fixée au 1er septembre 1880. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la directrice s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD à l'Institut. 22août

INSTITUT ST-LOUIS
POUR JEUNES FILLES,
DIRIGÉ PAR Mme M. S. FARNET,
275 rue Dauphine.
LA prochaine session commence le premier lundi de septembre 1880. Mme Farnet a fait choix des meilleurs professeurs pour la seconder. L'établissement, réparé de fond en comble, offre maintenant aux élèves tout le confort désirable. 18août—3m

Académie des Saints-Anges
Sous la direction des Sœurs Marianites de Sainte-Croix
A LA NLLE ORLÉANS.
Encoignure des rues Remparts et Congrès, 3me District.
Ouverture le 1er septembre.
CONDITIONS:
Pour les élèves nouvellement admises le premier terme se règle du jour de leur entrée.
Le prix principal de la pension et de l'instruction en français et en anglais, est par trimestre de $54 00. Celui de la demi-pension de $27 00. Les frais d'entrée à verser pour la première année seulement, sont pour la pension de $10 00.
Les frais accessoires se règlent comme il suit par trimestre:

Blanchissage	$9 00
Bains pendant l'été	2 00
Fournitures de bureau	1 50
Langue allemande	12 00
Musique vocale	9 00
Piano leçons et instrument	24 00
Tapisserie et broderie	3 00
Dessin	12 00
Peinture	15 00
Fleurs artificielles	12 00
Pension et blanchissage pendant les vacances	45 00

12 août—1m.

1000
DOUZAINES SOULIERS,
Consignés et pour être vendus aux prix suivants:

Bottes claquées	à $1,00 la paire
Pantoufles à talons	à 50
prunelle	à 35
coutil	à 20
Escarpins	à 65
	à 75
Pic-Nic Slippers	à 75
Souliers bas, un strap	à 85
Bottines prunelle souples	à 1 00
Brodequins claqués	à 75
Bottines pour garçons	à 1 00
Brodequins	à 50
Pantoufles en couleur, pour hommes	à 45
Pantoufles en peau, pour hommes	à 65
Bottes à strap	à 1 50
claquées	à 1 25
Brodequins claqués. Pillette	à 75
en peau	à 1 00

100 douzaines
Bottes boutonnées, pour dames, à $1.50.
Cet article bien confectionné et chaussant à la perfection est une affaire exceptionnelle.
Souliers pour enfants.
Même consignation:

Bottes bleues	à 50 cts la paire
noires	à 40
Pantoufles noires	à 25
Bottes à talon. Chevreau	à $1.00
bronzées pour bébés	à 50

Et quantité d'autres lots.
Ne tardez pas de vous rendre à
L'Etoile Rouge,
si vous voulez avoir le choix facile.

Grande Vente de Malles!
Grande Vente de Malles!
Clôture de plusieurs factures d'articles de voyage, tels que:
Malles de toutes grandeurs à un bon marché extraordinaire.
Valises de toutes grandeurs, marquées aux prix de gros.
Le public voyageur ne doit pas manquer de s'approvisionner à
L'Etoile Rouge.
CHAUSSURES FINES!
CHAUSSURES FINES!
Pour dames, demoiselles et enfants.
On expédie des catalogues sur demande. Escompte libéral aux collèges et aux établissements ecclésiastiques, ainsi qu'à toutes les institutions de charité.
ARTHUR DURIEU,
PROPRIÉTAIRE DE
L'Etoile Rouge,
COIN CANAL ET BARONNE,
Nouvelle-Orléans, Lne.
28 juil—

O. DROUET,
NOTAIRE PUBLIC.
Nos. 111 & 113 Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.
15août—2m

Grand Concert Promenade
PAR
L'orchestre du Fort Espagnol.
JEUDI SOIR, 26 août 1880.
B. MOSES ... Chef d'orchestre
PREMIÈRE PARTIE.
1 March, Patriots ... Weiss
2 Ouverture, L'Italiana in Algieri ... Rossini
3 Valse, Concurrenten ... Strauss
4 Selection, Flying Dutchman ... R. Wagner
5 Medley, Echoes of the Street ... Fitz Gerald
Intermède de 10 minutes.
DEUXIÈME PARTIE
6 Ouverture, Freishutz ... C. M. V. Weber
7 Cavatina and Chorus Giuramento ... Mercadante
8 Selection Chimes of Normandy ... Planquet
9 Polka, Mazourka L'Hirondelle ... Keler Bela
10 Grand Selection L'Africaine ... Meyerbeer
Intermède de 10 minutes.
TROISIÈME PARTIE
11 Boccaccio March ... Seppe
12 Medley, Ye Olden Times ... Beyer
13 Quadrille, L'Opéra ... Carl
14 Galop, Le Postillon ... Zabel
Concert tous les après-midi. Matinée tous les samedis à 12 M. dans la salle du grand pavillon.
Les trains partent du coin des rues Canal et Bassin toutes les vingt minutes.
En cas de mauvais temps le concert aura lieu dans la salle du grand pavillon. 26août—PP

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.
(Casernes et Versailles.)
DES soumissions cachetées pour fournir la musique aux enterrements de la société d'ici à la fin de l'année, à raison de Dix Musiciens par enterrement, seront reçues au bureau du Président, No 160 rue Commune, à aujourd'hui à mardi, le 31 courant, à midi.
La Société se réserve le droit de rejeter toutes et chacune des soumissions faites.
Par ordre du Conseil d'Administration.
F. D. SEGHERS, Président.
E. A. PETROLL, Secrétaire. 24 août—24,26,31

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, No 104 rue du Canal—Nlle Orléans 1er août 1880.—Le dividende intérêt trimestriel de deux et demi pour cent sur le fonds capital de cette compagnie sera dû et payable aux actionnaires sur demande, à partir du PREMIER JOUR de septembre.
Le livre de transfert sera fermé à partir du 25 aout jusqu'au 1er septembre.
G. W. NOTT, Secrétaire.
19 août—au 1er sept.

Bureau du Nouveau Jockey Club de la Louisiane, No 104 rue Canal, Nlle Orléans 12 juillet 1880.—Les Fair Grounds à louer pour Piques Niques, etc. Privilège de railage sur la voie, cinq piastres pour le reste de la présente année.
Les Asiles d'orphelins et les institutions de charité peuvent avoir gratis l'usage des Fair Grounds pour piques-niques.
G. W. NOTT, Secrétaire-Trésorier.
13 juil—3 m

AVIS.
Etat de la Louisiane,
Bureau du Préposé à l'Enregistrement,
Paroisse d'Orléans,
Nlle-Orléans, 29 juillet 1880.
Aux Electeurs de la Paroisse d'Orléans.
LE bureau du préposé à l'enregistrement pour la paroisse d'Orléans sera ouvert dans la SALLE ST PATRICK tous les jours dimanches et les jours fériés légaux exceptés, à partir du LUNDI, 2 août 1880, du matin, neuf heures, au soir, trois heures.
En conformité avec l'acte No 123 de l'Assemblée Générale de 1880 ordonnant un enregistrement nouveau et complet dans la paroisse toutes les personnes qui ont droit à l'enregistrement doivent se procurer un nouveau certificat qui leur permette de prendre part aux prochaines élections; tous les anciens certificats sont nuls et non avenus.
CHAS CAVANAC,
Préposé à l'Enregistrement,
Paroisse d'Orléans.
30 juil—1m

Aux réclamants français.
MME Vve JULES AUGUSTE BARQ a l'honneur d'annoncer à messieurs les réclamants français qui ont confié leurs réclamations à feu son mari qu'elle arrive de Washington avec des informations très importantes. Il serait très urgent qu'ils viennent tous la voir à son domicile 115 1/2 rue Thalie, entre Constance et Annunciation, de midi à trois heures, même les dimanches.
10 août—1m MarJD

Mme A. BABUT,
Pension Française à Chicago.
111 Dearborn street, coin Ohio street.
Table de premier ordre—cuisine française. Chambres garnies, meublées avec goût, pour messieurs et familles sans enfants.
Références: Ed. CARREY, consul de France; Ch. HENROTIN, consul de Belgique.
21 août—15f

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
H. BILLARD,
Successeur de HEBERT & CIE.,
59 Rue de Chartres,
COIN BIENVILLE.
Grande Réduction de Prix.
LE MUSÉE DES FAMILLES, volumes 20s à 45s. Chaque volume relié $3.00 réduit à $2.00.
LE MAGASIN PITTORESQUE, années 1870 à 1877. Chaque volume relié $3.00 réduit à $2.00.
HENRI MARTIN, Histoire de France Populaire, 5 volumes, reliure maroquin. Chaque volume se vend séparément, $4.00.
DRIOUX, Histoire populaire de LA SAINTE BIBLE. Un splendide volume de 1000 pages magnifiquement illustré, belle reliure, $10.00 réduit à $7.00.
Histoire populaire Contemporaine de France, 4 volumes, belle reliure, $12.00 réduit à $8.
GUIZOT—L'HISTOIRE DE FRANCE racontée à mes petits enfants, 5 volumes, splendide reliure, gravures par A. de Neuville, $50 00 réduit à $40.
L'ILLUSTRATION, 2e semestre 1870, 2e semestre 1871, 2 volumes brochés, [Guerre Franco Allemande et Commune de Paris] $12.00 réduit à $6.
NOTA—Ce recueil se recommande aux amateurs par sa rareté.
Nous offrons également un immense STOCK de PAPIERS PEINTS aux prix les plus réduits.
Cabinet de lecture composé de 3500 volumes. Abonnement payable d'avance, 75 cts par mois.
Notre maison se charge de reliures de toutes sortes, (genre français une spécialité), à des prix défiant toute concurrence. 27 juin—

ETAT DE LA LOUISIANE.
Bureau du préposé à l'enregistrement. Paroisse d'Orléans.
AFIN d'épargner tout délai ou embarras aux personnes de naissance étrangère désirant se faire enregistrer, elles sont priées de se munir de leurs certificats de naturalisation, comme la clause 32 de l'acte No 123 de la session de 1880 exige qu'il en soit fait.
CHARLES CAVANAC,
Préposé à l'enregistrement, paroisse d'Orléans.
11 août au 1er sept.

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après la bâtisse formant l'angle de la rue du Canal.
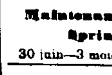
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Dr. HENRI SAUVÉ,
Autrefois de la Nlle-Orléans,
Maintenant domicilié aux Hot Springs des Arkansas.
30 juin—3 mois.

Aux Patrons de Chemin de Fer.
Il est naturel que les personnes qui veulent faire une course au Nord, dans l'Est ou l'Ouest profitent de la grande réduction faite dans le prix du voyage. Afin d'obtenir le plus bas prix possible, il sera de leur intérêt, avant d'acheter des billets, de se rendre au bureau de A. D. Sheldon, rue du Camp, 22, qui est prêt à démontrer que tout taux publié jusqu'ici ou qui sera publié par la suite par toute ligne partant de cette ville pourra être et sera escompté largement.
S. E. CAREY, Agent-général de billets.
Nlle-Orléans 30 juillet 1880. 31juil—

A Louer.
LA MAISON à deux étages située au No 97½ de la rue Quartier, entre celles Bourbon et Dauphine. Pour plus amples informations s'adresser aux No 94 de la rue de l'Esplanade ou au No 73 de la rue de Chartres.
18 août—PP.

Encore d'autres Amusements
—AU—
WEST END.
JEUDI SOIR, 26 COURANT.
En addition à la représentation déjà annoncée
Les Enfants Lehman
paraîtront dans leur Double Clog Dance avec chansonnettes et scènes dramatiques.
J. M. DEMAREST, Secrétaire pro tem.
25 août—2f

Grands Concerts
EN PLEIN AIR
TOUS LES SOIRS
—AU—
JARDIN WEST END
De 5 heures de l'après-midi jusqu'à 10 heures du soir,
PAR LA CÉLÈBRE
BANDE MILITAIRE
—DU—
PROFESSEUR SPORER,
Comprenant Vingt-cinq des plus Grands Artistes du Pays, avec les
Magnifiques Lumières Electriques,
De bons sièges pour VINGT MILLE PERSONNES et une promenade sur l'Avenue Ombragée de deux mille deux cents pieds de longueur.
Les trains partant du coin des rues Canal et Carondelet.
Souvenez-vous! Billets aller et retour seulement QUINZE CENTS!
15juin C. R. EVANS, Surintendant.

POUR LE WEST END.
A PARTIR de SAMEDI, 19 juin 1880, les trains partiront des rues Canal et Carondelet pour le
WEST END,
à 6:15 A. M., 7 A. M. et toutes les heures jusqu'à 3 P. M., ensuite toutes les demi heures jusqu'à 5 P. M., puis toutes les VINGT MINUTES. Le dernier train de la ville 10 15 P. M.; dernier train de West End, 11 P. M.
BILLETS D'ALLER ET DE RETOUR, SEULEMENT 15 CENTS.
Les trains partiront tous les quarts d'heure les dimanches dans l'après midi.
C. R. EVANS, Surintendant.
19 juin—

BASIL BARES,
DEPUIS nombre d'années employé de L. Grunewald a l'honneur d'informer ses amis et le public que l'on peut le trouver au magasin de pianos et musique de Junius Hart, No 191 rue du Canal, coin Bourgogne où il donnera son attention spéciale aux réparations de pianos et orgues, accords de pianos à des prix réduits, musique fournie pour soirée et bals. Les ordres peuvent être laissés également à sa résidence No 238 rue des Remparts, entre Ursulines et St-Philippe.
N. B.—Tous les ordres de la campagne seront promptement exécutés.
25 juillet—2m DMarJ.

LES HERITIERS DE
J. LEVOIS
133 rue du Canal.
ANNONCENT respectueusement à leurs clients et au public que, dans le but de liquider certains intérêts dans la succession de feu J. LEVOIS, ils se sont décidés à sacrifier le grand stock de
Marchandises sèches de Printemps et d'Eté.
IMPORTÉS PAR EUX.
A partir de LUNDI, 10 du courant, ils offriront leurs marchandises à des prix extrêmement réduits afin d'écouler rapidement leur assortiment. Ceux qui voudront des marchandises de choix à des prix raisonnables sont priés de venir examiner celles que nous avons en magasin.
9 mai—

JULES MANAUD,
Marchand de vins et de liqueurs en détail.
No 244 1/2 rue Poydras, coin Remparts
A vendre au détail
5000 gallons Vin de Californie rouge, blanc et doux.

50 barriques Vin de B. P. Bordeaux	à $1 00 gallon.
Californie Zinfandel No 1	90
No 2	70
Claret	60
Vin blanc, Gutedel	1 00
Riesling	90
Hock	75

Vin pour famille à $2.50 la douzaine.
Vin du Rhin. Fruits au jus, à l'eau-de-vie, &c.
Angelica, Muscat, Sherry, Port Wine, Catawba, Cognac, à des prix modérés.
Livraison à domicile sans frais.
26 juin—1 an.

NATTES, NATTES,
Grand assortiment de Nattes de Chine blanches, à carreaux et de divers dessins nouveaux.
Achetez là où est le plus vaste fonds
A. Brousseau's Son,
MAGASIN DE TAPIS.
17......RUE DE CHARTRES......17
Rideaux en dentelle et Dentelle Nottingham.
STORES DE FENETRES,
Articles de Rideaux,
Articles de Tapisserie.
Venez juger par vous-même de la modicité des prix.
30 mai—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 26 AOUT.—CLASSE No 203
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
61	51	39	10	9	33	18	26	41	53	58	67	62	55

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature. Ce 25 août 1880—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIE,
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos succursales.

A Louer.
LA BELLE BATISSE, rue Royale No 13 et 15, actuellement occupée par le Restaurant Cosmopolitain, possession 1er octobre 1880.
S'adresser chez
J. B. SOLARI & SONS,
6 août—1mois—PP Coin Royale et Douane.

A Louer.
LA BOULANGERIE ET USTENSILS, DU VIEUX BASSIN, située à l'encoignure des rues St. Claude et St. Pierre en face de la Place d'Armes, à des conditions libérales. Le tout en bon état.
Pour les conditions, s'adresser à M. N. Fréchau, No 439 rue Dumaine. 6 oct—

A LOUER.
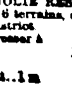
La MAISON No 32 rue St. Philippe, coin Chartres, s'adresser rue Bourbon No 114, près Toulouse. 17 juin

A Louer.
LA BELLE RESIDENCE en bon état No 61 rue Royale, entre Conti et Bienville.
LA JOLIE RESIDENCE DE FAMILLE, bâtie sur 6 terrains, encoignure Camp et Bordeaux, 6me District.
S'adresser à
FLAVIUS LABESQUE,
97 Exchange Alley,
Entre Conti et Bienville.
1août..1m